

❏ Règlement 2026 - Course « Défi Matheysin »



Format du défi Matheysin : Contre-la-Montre + Grimpée en Poursuite

Lieu : Pierre-Chatel (38119) **Date :** Dimanche 21 juin 2026

Horaires :

- Retrait des dossards : entre 8h15 – 9h15 à côté du stade de foot - rue du stade 38 119 Pierre Chatel
- Départ du premier coureur du contre-la-montre : 9h30
- Départ de la grimpée : à partir de 14h30 (horaire de départ du 1^{er} coureur pouvant être modifiable pour le départ de la grimpée)

1. Participants

- Épreuve ouverte aux licenciés ci-dessous :
 - UFOLEP
 - FFC Open 3
 - Access 1-2-3-4
 - U14-U15-U16-U17
 - FSGT 1-2-3-4-5
- Les non-licenciés sont autorisés à participer à cette épreuve avec un questionnaire de santé (non à toutes les questions).

2. Épreuve 1 – Contre-la-Montre Individuel

- Les coureurs doivent être présents sur la ligne de départ 5 minutes avant leur horaire de départ (qui sera communiqué la veille de la course par le responsable de l'épreuve). Pas de départ différé pour les coureurs se présentant en retard sur la ligne de départ (le coureur sera considéré comme DNS)
- Parcours de 11.5 km sur route plutôt plate (voir parcours en annexe)
- Départ à partir de 9h30 toutes les minutes au niveau du stade de foot de Pierre Chatel en direction du Mas Briançon.
- Les temps réalisés détermineront l'ordre et l'écart de départ de chaque concurrent pour la grimpée.

3. Épreuve 2 – Grimpée en Poursuite

- Parcours de 6.5 km avec une moyenne de 5.6% et une arrivée au sommet des Signaraux (voir parcours en annexe)
- Départ vers les 14h30 en poursuite selon les écarts du contre-la-montre au niveau du stade de football de Pierre Chatel
 - Exemple : Si le premier coureur « X » a terminé le contre-la-montre en 10 min et le coureur « Y » en 10 min 30 sec., « Y » partira 30 secondes après « X » et ainsi de suite...
- Le premier coureur à franchir la ligne d'arrivée en haut des Signaraux est déclaré **vainqueur de l'épreuve.**
- Classement final au scratch et par catégorie sont basés uniquement sur l'ordre d'arrivée en haut des Signaraux.

4. Récompenses

- La remise des prix aura lieu sur le stade de foot sous le chapiteau à Pierre Chatel (à côté du départ) rue du stade après la fin de la poursuite et une fois que l'ensemble des participants seront revenus au départ de la course, vers les 16h00 environ.
- Prix spécial pour le meilleur temps du contre-la-montre homme/femme/jeunes - de 17 ans.
- Podium et récompenses pour :
 - Les 3 premiers au scratch femme/homme (licenciés et non licenciés)
 - Les 3 premiers de la cat. 1
 - Les 3 premiers de la cat. 2
 - Les 3 premiers de la cat. 3
 - Les 3 premiers de la cat. 4
 - Les 3 premiers jeunes U15-U16 (licenciés et non licenciés)
 - Les 3 premiers jeunes U13-U14 (licenciés et non licenciés)

5. Règlement Sportif

- Voir règlement général section 8.
- Port du casque obligatoire.
- Vélo de route classique, vélo de contre-la-montre, prolongateur, roue lenticulaires autorisés sur le contre la montre
- Interdiction d'utiliser le vélo de contre la montre, des prolongateurs et roues lenticulaires sur la grimpe
- Aucun véhicule suiveur autorisé sur les 2 épreuves

6. Correspondance de catégories et tarifs :

Les coureurs ne possédant pas de licence UFOLEP seront engagés pour le classement par catégorie équivalente à leur niveau. Un tableau de correspondance FFC-FSGT- autres fédérations / UFOLEP est indiqué dans le tableau ci-dessous.

NB. : Dans le cas où le participant non licencié UFOLEP possède plusieurs licences (FFC et FSGT), la correspondance avec les catégories UFOLEP se fera en prenant en compte la plus forte catégorie FFC ou FSGT.

Tarifs :

Licenciés UFOLEP : 7€

Autres fédérations : 10€

Catégorie	Intitulés
1er	Ufolep 1 / FSCGT 1+2 / FFC Open 3 / FFC Access 1+2+U19
2ème	Ufolep 2 / FSCGT 3 / FFC Access 3/FFTRI Hommes
3ème	Ufolep 3/ FSCGT 4+5+6 / FFC / FFC Access 4/FFTI Femmes
4ème	Ufolep 4
Fem	Ufolep Fem / FSGT Fem 3+4+5+6 / FFC Access 2+3+4
U15/16	Ufo jeune 15/16 ans / FFC U17 / FSGT Cadets
U13/14	Ufo jeune 13/14 ans / FFC U15 / FSGT Minimes

- Inscription en ligne jusqu'au vendredi 19 juin 2026 à 23h.
- L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

7. Sécurité

- Course sur route ouverte à la circulation, attention lors du CLM plusieurs rond-point avec des signaleurs mais il faudra être prudent.
- Respect du code de la route impératif.
- Présence de signaleurs et de véhicules d'organisation tout le long des parcours.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident hors cadre de la course.
- La circulation sur les circuits n'est pas exclusivement réservée aux participants aux coureurs. Ainsi, la circulation motorisée sera maintenue pendant le contre-la-montre et la grimpe. Aucune réclamation ne pourra être déposée en cas de gêne occasionnée par un véhicule motorisé ou non motorisé présent sur le parcours.

8. Règlement général

- A l'appel du premier engagé sur la ligne de départ que ce soit pour le CLM ou la grimpée, il est interdit à tout cycloportif de rouler à contre sens de l'épreuve sauf les participants engagés sur le chronomètre du contre la montre.
- L'itinéraire fixé officiellement doit être rigoureusement respecté sous peine de mise hors compétition. Les cycloportifs doivent le parcourir entièrement par leurs propres moyens, du départ à l'arrivée. Toutefois, le cycloportif accidenté peut terminer l'épreuve en roulant ou portant son vélo.
- Étant entendu que les participants sont censés connaître l'itinéraire officiel des épreuves dans lesquelles ils s'engagent, il ne pourra être tenu compte de la perte de temps consécutive à une erreur de parcours.
- Au cours de l'épreuve ainsi qu'à l'entraînement et l'échauffement, les cycloportifs doivent se conformer strictement au code de la route ainsi qu'aux divers arrêtés municipaux pris par chaque localité traversée. Ils ne devront emprunter que la moitié droite de la chaussée, les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite.
- Les cycloportifs doivent laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que le véhicule qui le demande puisse les dépasser.
- Tout cycloportif qui ne garde pas sa ligne lors du sprint sera déclassé.
- Toute autre manœuvre destinée à défendre irrégulièrement ses chances et attestée par un commissaire, ou un commissaire adjoint, pourra également faire l'objet de disqualification et/ou de saisine de l'instance disciplinaire adéquate.
- En cours d'épreuve, l'usage de récipients en verre est rigoureusement interdit.
- Tout cycloportif contraint à l'abandon doit immédiatement retirer son dossard et signaler son abandon au podium ou au différents signaleurs présents au bord de la route.
- Tout concurrent doublé lors du contre la montre n'a pas le droit de suivre le coureur. Les commissaires et/ou signaleurs se réservent le droit d'arrêter le doublé pour le déclasser (interdiction de participer à la grimpée)
- L'entente en compétition étant interdite, les cycloportifs se livrant à une collusion sous quelque forme que ce soit, seront mis hors compétition et pénalisés. Sont également interdites « les poussettes », y compris celles qui sont le fait de coureurs de la même équipe.

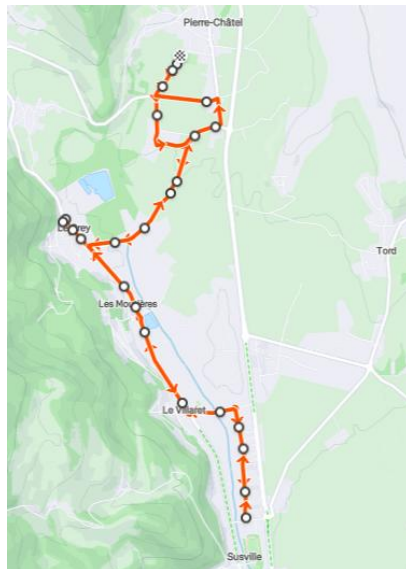
Cependant, ne seront pas considérés comme collusion, le « jeu d'équipe » d'une part et l'accord intervenant entre cycloportifs placés dans la même situation, pour «relayer» à tour de rôle.

- En cas de crevaison ou panne mécanique, le cycloportif suivra les consignes indiquées au départ notamment par rapport à la possibilité de changer de matériel (roues ou vélo complet) entre compétiteurs du même club.

- Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents, ainsi qu'à l'échauffement comme à l'entraînement. Tout contrevenant à cette règle ne pourra pas prendre le départ.
- Les responsables de l'épreuve peuvent prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve. Tout coureur se doit d'obtempérer aux ordres des responsables de l'épreuve et des signaleurs.
- Seule la décision des responsables de l'épreuves seront prises en compte pour le classement d'arrivée.
- Il est interdit de jeter des déchets le long de la route. Une disqualification pourra être donnée si les responsables de course ou les signaleurs constatent cette infraction.

ANNEXE :

Parcours CLM Pierre Chatel – Pierre Chatel :



Parcours Grimpée Pierre Chatel – Les Signaroux :

